



DEL 2021.07.12/152

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021**

Thème :

URBANISME

Objet :

**PC N°023 91BR220 :
admission en non-valeur de
taxes d'urbanisme**

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2004-07-152-DE
Rapporteur: André MARTIN
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

- VU** la Taxe Locale d'Équipement (TLE), instituée par la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30/12/1967 au profit des communes et due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières,
- VU** le décret 98-1239 du 29/12/1998, prévoyant les modalités d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de taxes d'urbanisme, par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP),
- VU** les articles L. 2241-1 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT** le permis de construire n° PC 023 91BR220, délivré le 21/10/1991 à la SCI « Le Pré du Moulin»,
- CONSIDERANT** que la taxe d'urbanisme due pour cette construction était d'un montant de 426 428.00 (197 711€ de TLE (Taxe Locale d'Équipement) + 228 717€ PLD (versement pour dépassement du plafond légal de densité),
- CONSIDERANT** que pour les autorisations délivrées avant le 11/03/2010, ces taxes étaient payables en deux fois, un an et demi et trois ans après la date de délivrance du permis de construire,
- CONSIDERANT** que cette SCI a fait l'objet d'une procédure collective qui a donné lieu à un jugement de clôture pour insuffisance d'actif,
- CONSIDERANT** que les montants dus ont été régulièrement déclarés au mandataire judiciaire,
- CONSIDERANT** l'avis du mandataire judiciaire et la demande de la Trésorerie de Laragne, poste comptable chargé du recouvrement des taxes d'urbanisme,
- CONSIDERANT** que suite au jugement, le recouvrement de cette créance est compromis et qu'il convient d'accepter la demande d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme dues, pour un montant total de 426 428,00€,
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique & Numérique », le réunie le 09/07/2021,

AR Prefecture

005-210508237-30315712-2021_07_152-DE
Ce document est exposé
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'accepter la demande d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme pour un montant de quatre cent vingt-six mille quatre cent vingt-huit euros (426 428.00€),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.07.12/152

PUBLIÉE LE : **15 JUIL. 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA